



# Critères pour les marinas



**PAVILLON BLEU  
CANADA**  
[blueflag.ca](http://blueflag.ca)



environmental  
defence

L'organisme canadien  
responsable du  
programme Pavillon Bleu



Reconnu et respecté internationalement, l'écolabel Pavillon Bleu est décerné chaque année à des plages et à des marinas répondant à des critères stricts dans quatre catégories : la qualité de l'eau; la gestion environnementale; l'éducation et l'information environnementales; les règles de santé et de sécurité. Fondé en 1987, le programme est administré par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE), une organisation à but non lucratif établie au Danemark. À ce jour, 4000 drapeaux Pavillon Bleu flottent dans 49 pays.

Le volet canadien du programme est administré par Environmental Defence, un organisme caritatif d'envergure nationale. Au Canada, 26 plages et 7 marinas ont obtenu la certification en 2016.

Ce qui rend la certification du Pavillon Bleu si unique et fait son succès, c'est son caractère holistique. Les critères ont été élaborés de façon à ce que les sites qui arborent le Pavillon Bleu sont non seulement propres et respectueux de l'environnement, mais offrent aussi des installations et services recherchés par les touristes partout dans le monde. C'est pour cette raison que le programme est reconnu par l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du tourisme et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les critères du Pavillon Bleu sont divisés en quatre catégories : la qualité de l'eau, la gestion environnementale, l'éducation et l'information environnementales et les règles de santé et de sécurité. De plus, ils sont subdivisés en critères impératifs et directives. Une marina doit satisfaire aux critères impératifs pour obtenir la certification Pavillon Bleu. Il est conseillé de suivre les directives, mais ce n'est pas obligatoire.

Pendant la saison de navigation, Pavillon Bleu Canada fait des visites de contrôle aléatoires ou planifiées pour s'assurer que les critères sont bien respectés. Cette mesure essentielle fait en sorte que toutes les marinas certifiées maintiennent l'intégrité du programme.

#### **DÉFINITION D'UNE MARINA ÉCOCERTIFIÉE PAVILLON BLEU**

Une marina qui bénéficie de la certification Pavillon Bleu est équipée de pontons ou de quais pour accueillir des embarcations de plaisance. Lorsqu'elle est située dans un port où se déroulent d'autres activités portuaires, son périmètre doit être bien délimité. La marina peut être située en eaux maritimes ou intérieures. Le candidat à l'écocertification doit être l'autorité responsable de la marina. Il peut s'agir d'une municipalité, d'un hôtel, d'un parc national ou d'un exploitant privé.

Environmental Defence et la FEE se réservent le droit de refuser ou de retirer la certification à toute marina gérée par une municipalité ou un exploitant qui contrevient aux règlements fédéraux en matière d'environnement ou aux objectifs et à l'esprit du programme.

# Étapes pour obtenir la certification du Pavillon Bleu

**1 PRISE DE CONTACT AVEC NOUS** – Si vous envisagez d'obtenir une certification pour votre marina, commencez par communiquer avec nous – nous aidons des collectivités à obtenir la certification du Pavillon Bleu depuis plus d'une décennie. Faisant partie d'un réseau national et international, nous profitons de l'expérience et du savoir d'exploitants de marinas du monde entier.

**2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ** – Avant que vous puissiez présenter une demande de certification du Pavillon Bleu, nous soumettrons votre marina à une étude de faisabilité. En plus d'examiner le plan de gestion environnementale de la marina, nous irons vous rencontrer pour évaluer les installations. Après cette visite des lieux, nous produirons un rapport d'étude de faisabilité exposant les étapes à suivre pour respecter les critères de la certification du Pavillon Bleu. Ce rapport constituera un cadre de travail utile pour orienter vos initiatives.

**3 ÉTAPE DE LA CANDIDATURE** – Si votre organisation accepte d'adopter les recommandations formulées dans le rapport d'étude de faisabilité et décide de poursuivre les démarches pour l'obtention de la certification du Pavillon Bleu, votre marina deviendra « candidate » à la certification du Pavillon Bleu et s'amorcera alors l'étape de l'essai pilote. À titre de candidat, vous pouvez faire la promotion des efforts que vous déployez pour obtenir la certification du Pavillon Bleu.

**4 DEMANDE DE CERTIFICATION DU PAVILLON BLEU** – À partir du moment où votre marina respectera les critères de la certification du Pavillon Bleu, vous serez invité à présenter une demande de certification. Les demandes sont acceptées chaque année en janvier et doivent être accompagnées des autres documents pertinents.

**5 JURY RÉGIONAL DU PAVILLON BLEU** – Le jury régional est composé d'experts indépendants en éducation à l'environnement, en qualité de l'eau, en gestion environnementale, en sécurité et en tourisme. Il examine toutes les demandes en février et transmet les demandes retenues à un jury international pour approbation finale.

**6 JURY INTERNATIONAL DU PAVILLON BLEU** – Le jury international examine toutes les demandes qu'il a reçues en avril. Après l'annonce de la décision du jury, Environmental Defence communique les



résultats à tous les candidats canadiens. Cette information est frappée d'un embargo médiatique jusqu'au moment de l'annonce officielle, qui a lieu en mai. Nous publions alors un communiqué de presse visant à promouvoir les marinas certifiées et candidates du Canada.

**7 DÉBUT DE LA SAISON DE BAINNADE DU PAVILLON BLEU!** – Dès son ouverture, une marina certifiée peut hisser le Pavillon Bleu! De nombreuses marinas organisent une célébration pour souligner ce moment et nous contribuons à la promotion de tels événements. Environmental Defence effectue une surveillance des marinas tout au long de la saison afin de veiller à ce qu'elles continuent de respecter les critères. Nous faisons la promotion de toutes les plages et les marinas ayant la certification du Pavillon Bleu dans le site [BlueFlag.ca](http://BlueFlag.ca).

# Blue Flag Criteria for Marinas



## L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

- 1 La marina doit afficher de l'information relative au Pavillon Bleu. (pg. 5)
- 2 La marina doit afficher de l'information relative aux écosystèmes locaux. (pg. 6)
- 3 La marina doit afficher un code de conduite reflétant la législation relative à l'utilisation de la marina et de ses alentours. (pg. 6)
- 4 La marina doit proposer des activités d'éducation à l'environnement et les promouvoir auprès des plaisanciers. (pg. 7)
- 5 La marina propose aux propriétaires de bateau d'arborer le Pavillon Bleu. (pg. 7)
- 6 Un plan indiquant l'emplacement des installations accessibles doit être affiché dans un endroit bien en vue. (pg. 8)



## LA QUALITÉ DE L'EAU

- 7 L'eau de la marina doit être visuellement propre et ne présenter aucune trace de pollution. (pg. 9)



## LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 8 L'administration locale/exploitant doit mettre en place un comité de gestion de la marina. (pg. 10)
- 9 La marina doit disposer d'une politique d'un plan de gestion en matière d'environnement. (pg. 11)
- 10 Les milieux vulnérables doivent faire l'objet d'une gestion adéquate. (pg. 11)
- 11 La marina doit disposer de conteneurs adéquats et bien identifiés pour l'entreposage des déchets dangereux. (pg. 12)
- 12 Les conteneurs à ordures doivent être en nombre suffisant et entretenus régulièrement. (pg. 12)

- 13 La marina doit être équipée de bacs de récupération. (pg. 13)
- 14 La marina doit être équipée d'une installation de pompage de l'eau de cale. (pg. 13)
- 15 La marina doit être équipée d'une installation de vidange des eaux usées. (pg. 13)
- 16 Les bâtiments et les équipements doivent être bien entretenus et conformes aux lois fédérales. (pg. 14)
- 17 La marina doit être dotée d'installations sanitaires adéquates, propres et bien indiquées. (pg. 14)
- 18 Si des espaces sont dédiés à la réparation et au lavage des bateaux, aucune matière polluante ne doit être déversée dans le système d'égout, le sol ou le milieu naturel. (pg. 15)
- 19 Le transport durable doit être encouragé sur le site. (pg. 15)
- 20 La conduite ou le stationnement de véhicules sont interdits sur le site de la marina, hormis dans les aires désignées à cette fin. (pg. 15)



## LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- 21 La marina doit disposer d'équipements adéquats en matière de sauvetage, de premiers soins et de lutte contre les incendies. Leur emplacement doit être bien indiqué. (pg. 16)
- 22 La marina doit disposer d'un plan d'urgence en cas de pollution, d'incendie ou d'autres types d'accident. (pg. 17)
- 23 Les mesures de sécurité doivent être affichées. (pg. 18)
- 24 Les espaces à quai doivent être équipés de bornes de distribution pour l'eau et l'électricité. (pg. 18)
- 25 La marina doit permettre l'accès en fauteuil roulant et prévoir des aménagements accessibles. (pg. 18)

## ANNEXE A

Outils de mise en œuvre du plan de gestion environnementale [critère n° 9] (pg. 19)



## L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

### 1 L'information relative au Pavillon Bleu doit être affichée.

#### Critère impératif

#### Le panneau d'information Pavillon Bleu

Après avoir obtenu la certification, la marina doit installer un panneau d'information Pavillon Bleu. Celui-ci doit être prêt au moment de l'ouverture de la saison de navigation. Le panneau permet d'informer les visiteurs sur le programme, les moyens mis en œuvre pour satisfaire aux critères et les mesures prises par la marina. Il les renseigne sur l'emplacement de services essentiels comme les sanitaires ou le matériel de premiers soins. Il permet au public de trouver de l'information sur les personnes à contacter en cas de question ou de problème. Enfin, le panneau sert à afficher de l'information sur les écosystèmes locaux, à annoncer les activités d'éducation à l'environnement prévues et à faire la promotion des pratiques environnementales exemplaires auprès des plaisanciers.

Pavillon Bleu Canada propose un modèle de panneau d'information pouvant accueillir également de l'information locale pertinente. Grâce à celui-ci, les détenteurs du Pavillon Bleu n'ont pas à créer un panneau de toutes pièces. De plus, cet aménagement permet de garantir que le panneau d'information comporte les éléments suivants :

- 1 Le logo Pavillon Bleu
- 2 Le nom de la marina
- 3 De l'information sur le programme
- 4 Les coordonnées et logos des représentants locaux, nationaux et internationaux du Pavillon Bleu

Pavillon Bleu Canada propose un modèle de panneau d'information pouvant accueillir également de l'information locale pertinente. Grâce à celui-ci, les détenteurs du Pavillon Bleu n'ont pas à créer un panneau de toutes pièces.

- 5 Le code de bonne conduite
- 6 De l'information sur l'environnement local
- 7 Le plan de la marina et de ses installations
- 8 Les consignes de sécurité
- 9 Une présentation des quatre catégories de critères Pavillon Bleu
- 10 La durée de la saison de navigation de plaisance
- 11 De l'information sur les activités d'éducation à l'environnement

On conseille vivement aux marinas d'offrir la liste complète des critères aux visiteurs intéressés et de les inviter à contacter l'autorité compétente s'ils constatent un manquement au respect des critères du Pavillon Bleu.

## 2 La marina doit afficher de l'information relative aux écosystèmes locaux.

### *Critère impératif*

Ce critère a pour but de sensibiliser les plaisanciers à l'écosystème côtier et aux milieux naturels qui l'entourent pour les inciter à s'intéresser à l'environnement et à adopter des pratiques responsables.

La marina doit afficher de l'information sur l'écosystème local à l'intention du public sur le panneau d'information Pavillon Bleu (critère no 3). Les zones sensibles proches sont définies comme des zones situées à distance de marche de la marina (dans un rayon de quelques kilomètres); les zones marines sensibles, comme des zones côtières ou intérieures facilement accessibles par bateau (à l'intérieur de la distance fréquemment parcourue par les plaisanciers). L'information sur les milieux vulnérables doit aussi comporter, dans les cas où il est possible de s'y rendre, un code de conduite relatif aux activités admissibles. On doit en outre préciser quelles sont les zones à éviter au moment de naviguer ou de mouiller.

On peut trouver dans une marina certifiée Pavillon Bleu ou à proximité de celle-ci certaines zones sensibles qui nécessitent une gestion particulière. Le cas

### La marina doit afficher de l'information sur l'écosystème local à l'intention du public sur le panneau d'information Pavillon Bleu.

échéant, l'exploitant doit obtenir les conseils d'un organisme de conservation ou d'un expert sur les mesures de gestion à adopter. Au moment de déposer son dossier de candidature, il devra confirmer qu'il a bel et bien effectué ces démarches et qu'un plan de gestion sera mis en place.

Dans certains cas exceptionnels, on s'abstiendra d'afficher quelque information que ce soit à propos d'une aire naturelle particulièrement vulnérable. Le but est d'empêcher une augmentation de l'affluence susceptible de nuire aux espèces sauvages ou de détériorer l'habitat.

## 3 La marina doit afficher un code de conduite reflétant les lois en vigueur sur l'usage du site et de ses alentours.

### *Critère impératif*

La mesure dans laquelle une marina respecte l'environnement est fonction de l'usage qu'en font les plaisanciers. L'adoption d'un code de conduite permet de favoriser des comportements responsables et de renseigner les visiteurs sur les règles de la marina et les règlements municipaux.

Le code de conduite doit être affiché sur le panneau d'information Pavillon Bleu (critère no 3). Il doit être diffusé dans le site Web de la marina ainsi que dans ses dépliants et bulletins d'information. Il doit être signé par les propriétaires de bateau en plus du contrat saisonnier ou ponctuel.

Le code de conduite doit couvrir les sujets suivants :

- Élimination adéquate des déchets dangereux;
- Usage des bacs de récupération et des conteneurs à ordures;
- Respect du milieu naturel;
- Contournement des zones vulnérables protégées au moment de naviguer;
- Pratiques exemplaires en matière de réparation et de nettoyage des bateaux;
- Interdiction de jeter des ordures ou des eaux usées dans les cours d'eau;
- Recours aux installations de pompage des eaux usées.

## 4 La marina doit proposer des activités d'éducation à l'environnement et les promouvoir auprès des plaisanciers.

### *Critère impératif*

Au moins trois activités différentes d'éducation et d'information doivent être proposées durant la saison de navigation. Ces activités porteront sur un thème relatif au milieu naturel, aux questions environnementales, au programme Pavillon Bleu ou à la gestion durable. La marina doit en faire la promotion. S'il y a des zones vulnérables à proximité, on recommande fortement de tenir une ou deux activités sur le sujet.

Il n'est pas nécessaire que la marina candidate organise elle-même toutes les activités de sensibilisation. Pavillon Bleu Canada encourage le partenariat avec des organismes locaux comme les associations « Les amis de... », les organisations non gouvernementales, les offices de protection de la nature, les clubs de naturalistes et autres. On peut aussi organiser une activité dans le cadre d'un événement local, comme tenir une table d'information pour informer le public sur le programme Pavillon Bleu et les questions environnementales.

Les activités d'éducation à l'environnement peuvent prendre plusieurs formes et se répartir en plusieurs catégories :

**1** Participation passive : expositions, films, présentations, diaporamas, conférences, débats, etc.

- 2** Participation active : visites guidées, jeux éducatifs, corvées de nettoyage, concours photo et artistiques, projets de naturalisation, de récupération ou de technologies vertes, programmes de surveillance des milieux côtiers, etc.
- 3** Activités de formation : s'adressant aux plaisanciers et au personnel de la marina, aux employés municipaux, aux enseignants, aux préposés à l'entretien, aux stagiaires d'été, etc.
- 4** Publication et médias : production de brochures, autocollants, t-shirts, sacs, panneaux d'interprétation, bulletins d'information scolaires et municipaux, livres, affiches; émissions de radio, etc.
- 5** Centre d'information sur l'environnement Pavillon Bleu : espace destiné à la diffusion de renseignements sur le Pavillon Bleu et les enjeux environnementaux. Tout espace commun peut servir de centre d'information, du moment qu'on y propose des activités, des expositions et des renseignements qui s'adressent au grand public.

## 5 La marina propose aux propriétaires de bateau d'arborer le Pavillon Bleu.

### *Critère impératif*

Le bureau de la marina doit proposer des fanions Pavillon Bleu individuels aux propriétaires de bateau qui s'engagent à respecter le code de conduite en matière d'environnement, qu'ils soient citoyens ou étrangers.

Pavillon Bleu Canada enverra aux marinas un formulaire d'engagement renfermant toutes les consignes à respecter ainsi qu'un espace réservé au nom, à l'adresse et à la signature du propriétaire de bateau. Les marinas doivent remettre un fanion aux plaisanciers qui le signeront et retourner les formulaires signés à Environmental Defense. Il sera aussi possible pour un plaisancier de l'envoyer directement. L'essentiel, c'est que tous les propriétaires de bateau qui arborent le Pavillon Bleu enregistrent leur nom et leur adresse auprès de notre organisme.

Tous les renseignements relatifs au fanion Pavillon Bleu doivent être affichés sur le panneau d'information.



## 6 Un plan indiquant l'emplacement des installations accessibles doit être affiché dans un endroit bien en vue.

### *Critère impératif*

Un plan indiquant l'emplacement des installations requises doit être affiché sur le panneau d'information.

Les renseignements suivants doivent figurer sur le plan :

- Installations de collecte des déchets dangereux et de l'huile usée
- Conteneurs à ordures
- Bacs de récupération
- Stations de pompage/collecte des eaux usées (s'il y a lieu)
- Station de pompage/collecte des eaux de cale (s'il y a lieu)
- Équipement de sauvetage
- Équipement de lutte contre les incendies
- Matériel de premiers soins
- Téléphone public (s'il y a lieu)
- Installations sanitaires (toilettes, douches, laveuses, eau potable, etc.)
- Poste de ravitaillement en carburant (s'il y a lieu)
- Espaces dédiés à la réparation et au lavage des bateaux (s'il y a lieu)
- Bureau de la marina/club nautique
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite (s'il y a lieu).
- Places de stationnement désignées (s'il y a lieu)
- Espaces réservés pour les bateaux des visiteurs (s'il y a lieu)
- Transports publics (à proximité immédiate de la marina)
- Signalisation du type « Vous êtes ici »
- Symboles précisant la direction des points cardinaux (le nord, par ex.)

D'autres installations peuvent aussi figurer sur le plan (commerces, restaurants, etc.).

On doit utiliser des pictogrammes faciles à interpréter. Les coordonnées cartographiques de la marina figureront dans un endroit bien visible.





## LA QUALITÉ DE L'EAU

### 7 L'eau de la marina doit être visuellement propre et ne présenter aucune trace de pollution.

*Critère impératif*

Pour satisfaire à des normes environnementales élevées, l'eau de la marina doit être visuellement propre. Elle ne doit pas contenir de taches d'huile, de débris (bouteilles, canettes, mégots, etc.), d'eaux usées ou toute autre trace de pollution visible. Aucune odeur anormale ne doit s'en dégager.

Certains phénomènes naturels peuvent donner à l'eau une apparence de pollution sans que ce soit le cas : présence de bois de grève, de feuilles, d'algues

L'eau ne doit pas contenir de taches d'huile, de débris (bouteilles, canettes, mégots, etc.), d'eaux usées ou toute autre trace de pollution.

en décomposition, etc. Lorsqu'ils se produisent, on affichera des renseignements à ce sujet sur le panneau d'information.



## LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

### 8 L'administration locale/l'exploitant doit mettre en place un comité de gestion de la marina.

#### *Critère impératif*

Le Pavillon Bleu est un programme multidisciplinaire qui nécessite la coopération d'organismes et d'intervenants variés. L'établissement d'un comité de gestion de la marina permet de veiller à ce que tous collaborent durablement au respect des normes Pavillon Bleu. Le comité doit aussi compter des représentants issus des groupes communautaires, clubs, organismes à but non lucratif, associations touristiques et offices de protection de la nature de la région.

Le comité de gestion de la marina doit collaborer avec l'exploitant à la mise en œuvre des pratiques de gestion environnementale et mener ponctuel-

lement des audits à cet égard. Il doit aussi veiller au respect d'autres critères s'y rapportant. Le comité doit tenir au moins deux réunions annuelles afin de discuter de gestion environnementale et s'assurer que la marina satisfait à tous les critères. Ses membres peuvent aussi s'impliquer concrètement, par exemple, assister le gestionnaire de la marina, animer des activités de sensibilisation à l'environnement ou faire la promotion du programme.

Si une même localité compte plusieurs marinas certifiées Pavillon Bleu, un seul comité est nécessaire pour superviser tous les sites.

## 9 La marina doit disposer d'une politique et d'un plan de gestion en matière d'environnement.

### *Critère impératif*

La norme d'excellence Pavillon Bleu exige que les candidats à la certification gèrent leur marina et leurs installations dans le respect des lois provinciales et fédérales. Cela concerne le code du bâtiment et les règles relatives à l'aménagement du territoire, à l'évaluation environnementale, au traitement des eaux usées et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. De plus, les exploitants doivent avoir adopté un plan touchant la gestion de l'eau et des déchets, la consommation d'énergie, la santé et la sécurité ainsi que l'utilisation de produits écologiques dans la mesure du possible.

Les exploitants sont tenus d'évaluer la consommation d'eau et d'énergie, la gestion des déchets ainsi que l'impact environnemental de la marina; de planifier et mettre en œuvre des améliorations visant à réduire son empreinte; et de conserver une trace écrite de ces mesures. L'annexe A présente deux méthodes pour répondre à ces exigences.



## 10 Les milieux vulnérables doivent faire l'objet d'une gestion adéquate.

### *Critère impératif*

On peut trouver dans une marina certifiée Pavillon Bleu ou à proximité de celle-ci certaines zones sensibles qui nécessitent une gestion particulière. Lorsque c'est le cas, l'exploitant doit obtenir les conseils d'un organisme de conservation ou d'un expert sur les mesures de gestion à adopter. Au moment de déposer son dossier de candidature, il devra confirmer qu'il a bel et bien effectué ces démarches et qu'un plan de gestion sera mis en place.

Il peut arriver que la vulnérabilité de certaines zones rende celles-ci inadmissibles à la certification ou oblige une marina à les soustraire de ses panneaux signalétiques, puisque la présence de visiteurs pourrait nuire aux espèces et aux habitats sauvages. En règle générale, le Pavillon Bleu n'est accordé qu'à des exploitants qui font la démonstration que la fréquentation du site et son usage récréatif ne cau-

**Le Pavillon Bleu n'est accordé qu'à des exploitants qui font la démonstration que la fréquentation du site et son usage récréatif ne causeront pas à long terme de torts irréparables aux milieux naturels environnants.**

seront pas à long terme de torts irréparables aux milieux naturels environnants.

Une marina située à proximité d'une zone de protection marine doit consulter Pêches et Océans Canada pour connaître les objectifs à respecter en matière de biodiversité et de conservation de l'écosystème.

## 11 La marina doit disposer de conteneurs adéquats et bien identifiés pour l'entreposage des déchets dangereux.

### *Critère impératif*

Les installations prévues pour la collecte des déchets dangereux doivent comporter des conteneurs distincts et correctement identifiés pour chacune des matières pertinentes (peinture, solvant, raclures, peinture antisalissure, batteries, huile usée, fusées éclairantes, etc.). La marina doit prévoir obligatoirement des récipients séparés pour au moins trois types de déchets différents, dont un servant de préférence à la collecte de l'huile usée. La déchetterie est propre et sans danger pour l'environnement. Les conteneurs conviennent aux matières dangereuses qu'ils sont censés accueillir. Pour prévenir toute fuite dans le sol, ils sont placés sur un plancher en béton, un plateau de métal ou un autre matériau solide. Des mesures de précaution ont été prises pour prévenir les fuites, la combustion ou les explosions, etc. Les déchets dangereux sont conservés à l'écart des installations régulières; ils ne posent aucun danger pour les visiteurs ou les membres du public. La déchetterie n'est pas située près

Les pratiques en matière de collecte, de tri, d'entreposage et d'évacuation respectent les normes fédérales en matière de gestion des déchets.

de l'eau; dans la mesure du possible, son aménagement est agréable à l'œil. Advenant un déversement accidentel, la zone entourant les conteneurs doit être nettoyée sans tarder.

Les déchets dangereux sont recueillis par un entrepreneur titulaire d'un permis afin d'être envoyés dans un centre de tri autorisé. Les installations doivent être approuvées par les autorités sur la base des normes environnementales en vigueur. Les pratiques en matière de collecte, de tri, d'entreposage et d'évacuation respectent les normes fédérales en matière de gestion des déchets. Une marina certifiée Pavillon Bleu a l'obligation de veiller à ce que l'élimination des déchets se fasse dans les règles. Les déchets dangereux sont acheminés par des transporteurs autorisés vers des centres de tri autorisés.

Si la marina est de petite taille ou isolée (moins de 150 espaces à quai), son exploitant pourra négocier avec une autre marina de la région qui dispose des installations nécessaires pour recueillir et éliminer les déchets dangereux. Dans ce cas, il devra afficher des renseignements clairs à ce sujet sur le panneau d'information et les transmettre à toute la clientèle. Les deux marinas devront signer une entente écrite; la gestion adéquate des déchets continuera néanmoins d'incomber à la marina certifiée Pavillon Bleu.

## 12 Les conteneurs à ordures doivent être en nombre suffisant et entretenus régulièrement.

### *Critère impératif*

Les conteneurs à ordures doivent être bien conçus et fonctionnels. Si possible, ils doivent être faits de matériaux respectueux de l'environnement comme du plastique recyclé ou du bois. Il vaut mieux utiliser des poubelles avec couvercles pour éviter d'attirer la faune et les oiseaux.

Le site doit compter suffisamment de conteneurs à ordures pour répondre à la demande. Ceux-ci doivent être sécuritaires, entretenus régulièrement et espacés adéquatement. Pendant la haute saison touristique, il est préférable d'augmenter le nombre de conteneurs ainsi que la fréquence à laquelle ils sont vidés.

En résumé, voici les facteurs à prendre en considération au moment de choisir des conteneurs à ordures et de les placer :

- La capacité du conteneur
- L'utilisation de produits écologiques
- Les sortes de déchets et leur source
- Le volume de circulation piétonnière
- La fréquence de service
- L'environnement local (vents, fortes marées)
- La présence de la faune et des oiseaux
- L'accès (taille, surface)

Le site d'entreposage des ordures doit être nettoyé aussi souvent que nécessaire.

## 13 La marina doit être équipée de bacs de récupération.

### *Critère impératif*

Pour encourager la récupération, il faut faciliter la tâche des visiteurs. Il importe donc de prévoir des bacs en nombre suffisant et de les placer à des endroits facilement repérables. La marina doit fournir des conteneurs séparés pour recueillir les matières recyclées par la municipalité comme le papier, le plastique, le verre et le métal. La col-

lecte sélective doit viser au moins trois types de matières recyclables. Les bacs doivent être bien étiquetés et conçus de manière à inciter les visiteurs à déposer les matières au bon endroit. Si votre centre de recyclage local ne nécessite pas de tri à la source, cette information doit être affichée sur les panneaux.

## 14 La marina doit être équipée d'une installation de pompage de l'eau de cale.

### *Directive*

L'installation de pompage de l'eau de cale doit permettre de séparer les eaux huileuses ou d'extraire l'eau des résidus huileux.

Elle doit être située sur les lieux mêmes ou à proximité immédiate de la marina. Elle doit être accessible à tous les usagers éventuels.

Si la marina est de petite taille ou isolée (moins de 150 espaces à quai), son exploitant pourra partager l'installation avec une marina voisine. Le cas échéant, il devra afficher des renseignements clairs à ce sujet sur le panneau d'information et les transmettre à toute la clientèle. Les deux marinas devront signer une entente écrite; la gestion adéquate de l'installation de pompage continuera néanmoins d'incomber à la marina certifiée Pavillon Bleu.



## 15 La marina doit être équipée d'une installation de vidange des eaux usées.

### *Critère impératif*

Les déversements d'eaux usées dans les plans d'eau peuvent nuire à la qualité de l'eau, à la vie marine et aux loisirs nautiques. Les installations de vidange incitent les plaisanciers à adopter de bonnes pratiques environnementales et à déverser leurs eaux usées dans un lieu approprié en vue de leur traitement ultérieur.

L'installation peut consister en une station de vidange permanente, une station mobile ou un camion de vidange des boues. Elle peut être située sur l'emplacement même de la marina ou à proximité immédiate de celle-ci. Elle doit être facilement accessible aux propriétaires de bateaux. S'il s'agit d'une installation permanente, on doit la placer dans

un lieu central accessible à tous les bateaux (y compris ceux de grande dimension).

Le réservoir de réception des eaux usées doit être conforme aux lois fédérales en la matière.

Si la marina est de petite taille ou isolée (moins de 150 espaces à quai), son exploitant pourra partager l'installation avec une marina voisine. Il pourra aussi recourir aux services d'un entrepreneur. Dans les deux cas, l'exploitant devra afficher des renseignements clairs à ce sujet sur le panneau d'information et les transmettre à toute la clientèle. Les deux marinas devront signer une entente écrite; la gestion adéquate de l'installation de vidange continuera néanmoins d'incomber à la marina certifiée Pavillon Bleu.

## 16 Les bâtiments et les équipements doivent être bien entretenus et conformes aux lois fédérales.

### *Critère impératif*

La marina (y compris l'ensemble des bâtiments et de l'équipement) doit être bien entretenue et respecter les lois fédérales et internationales. Elle doit posséder tous les permis d'exploitation requis. Dans le cas d'un projet de construction d'une installation de plus de 500 espaces à quai ou d'un projet d'agrandissement prévoyant l'ajout de plus de 250 espaces, il faut procéder à une étude d'impact environnemental.

À l'intérieur des bâtiments, il est vivement conseillé d'utiliser, dans toute la mesure du possible, des équipements et des produits respectueux de l'environnement. Les espaces verts (pelouses, jardins, aires naturalisées) doivent être gérés de manière écoresponsable (sans recourir aux pesticides, etc.).

L'aménagement global est aussi un facteur dont il faut tenir compte. La marina doit être bien intégrée

**Il est vivement conseillé d'utiliser, dans toute la mesure du possible, des équipements et des produits respectueux de l'environnement.**

au sein du milieu naturel et bâti et répondre à des normes en matière de conception, d'environnement et d'esthétique. Le but n'est pas de faire en sorte que toutes les marinas certifiées Pavillon Bleu soient identiques; chacune doit conserver ses caractéristiques particulières.

Le Pavillon Bleu ne doit pas flotter lorsqu'un bâtiment de la marina subit une réfection ou un agrandissement important.

## 17 La marina doit être dotée d'installations sanitaires adéquates, propres et bien indiquées.

### *Critère impératif*

Les installations sanitaires sont en bon état, propres et bien entretenues. Les bâtiments sont en bon état et satisfont aux lois en matière de construction. Les installations comprennent des toilettes, des éviers et des douches. Un point d'eau potable est mis à la disposition du public.

On peut aussi prévoir des machines à laver.

Les sanitaires doivent être en nombre suffisant pour accueillir les visiteurs durant la haute saison. La direction doit décourager les propriétaires de bateau d'utiliser leurs propres toilettes durant leur séjour à la marina.

Les sanitaires doivent être facilement accessibles et situés à distance raisonnable de tout emplacement dans la marina (en règle générale, à moins de 200 mètres de toute embarcation, peu importe le quai où elle est amarrée). Ils doivent être facilement repérables (grâce à la signalisation ou au plan de la marina).

Les installations doivent être reliées à un système de traitement des eaux usées conformes aux lois fédérales. S'il s'agit d'une marina de très petite taille ou située dans un lieu très isolé, le jury national pourra, dans certaines situations, approuver une méthode d'évacuation différente.



## 18 Si des espaces sont dédiés à la réparation et au lavage des bateaux, aucune matière polluante ne doit être déversée dans le système d'égouts, le sol ou le milieu naturel.

### *Critère impératif*

Les marinas qui aménagent des espaces pour la réparation et le lavage des bateaux doivent se conformer à tous les règlements et normes prévus par les lois fédérales et internationales. La réparation et le lavage des bateaux s'effectuent dans une aire spécialement réservée à cette fin. Cet espace est équipé de filtres de captage (ou d'un système équivalent) servant à empêcher que des substances dangereuses pénètrent dans les systèmes d'égouts, le sol ou l'eau. Les filtres de captage sont

inspectés régulièrement et les déchets traités comme des déchets dangereux.

Les activités de réparation importantes (ponçage, polissage ou sablage susceptible de produire de la pollution par les poussières) doivent se dérouler sous un abri ou à l'intérieur dans un environnement contrôlé. Les matières recueillies sont traitées comme des déchets dangereux. Les activités de réparation et de lavage ne doivent pas produire de pollution sonore nuisible.

## 19 Le transport durable doit être encouragé sur le site.

### *Directive*

Les transports ont sur l'environnement des impacts considérables allant de la détérioration de la qualité de l'air à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Pour que sa gestion puisse être qualifiée de durable, une marina doit être accessible à vélo, à pied ou par les transports publics.

Il y a plusieurs façons d'encourager l'utilisation des moyens de transport durables :

- Fournir et encourager des moyens de transport collectif comme le train, l'autobus et le tramway.
- Prévoir un service de navette pour se rendre à la marina et en revenir.
- Aménager des sentiers menant jusqu'à la marina pour les piétons et les cyclistes.
- Mettre en place des infrastructures comme des sentiers, des supports à vélos et un service de location ou de prêt de vélos.
- Aménager des trottoirs adéquats pour favoriser les déplacements à pied.



## 20 La conduite ou le stationnement d'un véhicule sont interdits sur le site de la marina, hormis dans les aires désignées à cette fin.

### *Critère impératif*

En règle générale, l'usage de la voiture pour se déplacer à l'intérieur du périmètre de la marina est déconseillé. Dans la mesure du possible, on doit privilégier des moyens de transport durable (transports collectifs, vélos, etc.)

Dans les cas où l'usage de la voiture est incontournable, les déplacements et le stationnement doivent être limités à des zones précises. Leur planification doit tenir compte de la sécurité et de la libre circulation des piétons sur le site.



## LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

### 21 La marina doit disposer d'équipements adéquats en matière de sauvetage, de premiers soins et de lutte contre les incendies. Leur emplacement doit être bien indiqué.

#### *Critère impératif*

La prévention des accidents est prioritaire en matière de sécurité. Pour prévenir les accidents, la direction et le personnel de la marina doivent veiller au bon entretien des lieux et au respect des lois fédérales en vigueur. De plus, les employés et les usagers doivent être bien formés ou renseignés sur les questions de sécurité. On recommande également d'effectuer une évaluation de la sécurité des lieux (par ex., l'emplacement des bateaux par rapport à la propagation éventuelle d'un incendie, etc.)

En cas d'accident, la marina doit disposer de tous les moyens techniques nécessaires pour réagir à la situation.

#### **Équipement de sauvetage**

Les directives suivantes s'appliquent en matière de sécurité aquatique.

- Toute personne qui tombe à l'eau doit être capable d'en sortir.
- Toute personne doit avoir accès au matériel nécessaire pour venir en aide à une autre personne ou lui porter secours sans mettre sa propre vie en danger.

Les équipements requis doivent comprendre au minimum des bouées et des échelles de sauvetage. On pourra aussi prévoir des gaffes, des canots de sauvetage et des stations de sauvetage sur le site de la marina ou à proximité.

Les équipements sont en nombre suffisant et faciles à repérer (bien identifiés) depuis n'importe quel

point dans la marina (la distance qui les sépare ne doit pas dépasser 200 mètres). Leur emplacement est conforme aux règlements énoncés dans les lois fédérales et indiqué sur le plan de la marina. Ils sont accessibles 24 heures sur 24 pendant la saison de navigation Pavillon Bleu.

#### *Directives s'appliquant aux équipements et aux échelles de sauvetage*

- Ils doivent se trouver à une distance de 25 à 50 mètres par rapport à n'importe quel point sur le front d'eau.
- Tous les quais doivent être équipés.
- On doit les peindre pour maximiser leur visibilité (rouge, orange et munis de réflecteurs).

#### **Équipement de lutte contre les incendies**

L'équipement de lutte contre l'incendie doit comprendre (au minimum) des extincteurs, mais il peut aussi inclure des boyaux d'arrosage, des tapis ininflammables, etc. Il est approuvé par l'association/autorité/organisme national compétent ou répondre aux normes fédérales en matière de lutte contre les incendies.

Les équipements sont en nombre suffisant, faciles à repérer (bien identifiés) depuis n'importe quel point dans la marina (la distance qui les sépare ne doit pas dépasser 200 mètres). Leur emplacement est conforme aux règlements énoncés dans les lois fédérales et indiqué sur le plan de la marina. Ils sont accessibles 24 heures sur 24 pendant la saison de navigation Pavillon Bleu.



On doit placer des extincteurs à proximité des postes de ravitaillement, des dépôts de matières dangereuses et des sites où s'effectue du travail à haute température.

#### Directives

- Des extincteurs portatifs sont installés à tous les 25 à 50 mètres et on en trouve au moins un par quai.
- Les quais d'une longueur supérieure à 100 mètres sont dotés d'une installation fixe d'approvisionnement en eau, placée à l'entrée du quai (borne-fontaine).
- La planification relative aux équipements (type, taille) et à leur emplacement tient compte de la dimension des bateaux et de la distance qui sépare la marina du service des incendies.

#### Premiers soins

La marina doit disposer de matériel de premiers soins. Ce matériel doit être placé au bureau de la marina ou dans d'autres lieux (commerces, restaurants, etc.). Il doit être accessible à des heures convenables (pendant les heures d'ouverture du bureau, par ex.). Son emplacement doit être indiqué sur le panneau d'information et le plan de la marina.

La trousse de premiers soins doit satisfaire aux normes fédérales ou à celles de la Société de sauvetage. Son contenu doit être vérifié sur une base régulière et les articles remplacés au besoin.

#### Autre

On recommande de recourir à des panneaux de signalisation pour indiquer l'entrée et la sortie de la marina aux plaisanciers, et de prévoir un éclairage adéquat sur le site la nuit.

En ce qui concerne les cales sèches et les lieux d'entreposage, on conseille de placer les bateaux de façon à ce que les véhicules d'urgence puissent circuler entre les allées. De plus, on doit répartir du matériel de lutte contre les incendies sur tout le site. Contactez le service municipal des incendies pour obtenir des conseils à ce sujet.



## 22 La marina doit disposer d'un plan d'urgence en cas de pollution, d'incendie ou d'autres types d'accident.

### Critère impératif

En cas d'accident ou d'urgence, toute marina doit disposer d'un plan pour réagir adéquatement à la situation. Ce plan doit préciser les mesures à observer en cas de pollution, d'incendie ou d'autres accidents susceptibles de compromettre la sécurité des lieux (aux postes d'essence, près des grues de levage, etc.). Le personnel de la marina connaît bien le plan d'urgence. Le plan s'applique à la marina proprement dite, mais il peut aussi s'inscrire dans un plan plus vaste, comme celui d'un port, d'une ville ou d'une région. Il doit être approuvé par les autorités compétentes (administration municipale, service des incendies, Croix-Rouge, etc.).

Le plan d'urgence comporte au minimum les éléments suivants :

- les personnes à contacter en cas d'accident;
- le rôle des services administratifs et des intervenants requis;
- les consignes à suivre pour évacuer les personnes se trouvant sur les lieux de la marina ou à proximité;
- la procédure à suivre pour avertir les membres du public.

La marina doit également prévoir, en cas d'accident de pollution grave survenant à l'extérieur de la marina, un plan d'intervention visant à éliminer cette pollution dans les plus brefs délais. Dans les situations très graves, on devra parfois retirer temporairement le Pavillon Bleu en expliquant les raisons de cette mesure sur le panneau d'information.

## 23 Les mesures de sécurité doivent être affichées.

### *Critère impératif*

La prévention est un principe fondamental en matière de sécurité. Dans la majorité des cas, les accidents qui surviennent auraient pu être prévenus par les personnes impliquées. D'où l'importance de bien informer et éduquer tous les usagers de la marina sur les mesures de sécurité à observer.

La marina doit afficher de l'information générale sur la sécurité dans un emplacement facilement accessible ainsi que sur le panneau d'information. Les mesures de sécurité comportent au minimum :

- De l'information sur l'entreposage adéquat des déchets dangereux et inflammables.
- Les consignes à suivre pour remplir les réservoirs d'essence au poste de ravitaillement.
- La signalisation des risques pour la sécurité (quais non sécurisés, par ex.)
- L'interdiction des feux à ciel ouvert ou des feux d'artifice (à moins que ce soit sur un site désigné ou d'avoir obtenu l'autorisation de la marina).
- Les consignes sur l'usage sécuritaire des prises électriques.
- L'interdiction de baignade dans les eaux de la marina.

- De l'information sur l'emplacement des téléphones publics, des équipements de sauvetage et de lutte contre les incendies et du matériel de premiers soins.
- De l'information sur l'utilisation des équipements.
- Les consignes à suivre pour avertir d'autres personnes d'un danger.
- Les personnes à contacter pour obtenir d'autres renseignements en matière de sécurité.
- Les numéros d'urgence (police, service des incendies, ambulance, gérant de la marina).

On peut aussi fournir de l'information sur les sujets suivants :

- Obligation pour les enfants de porter un gilet de sauvetage.
- Information sur les cours de sauvetage et de premiers soins.
- Consignes sur la consommation d'alcool sur le site de la marina.
- Information sur la prévention des incendies à bord des bateaux.

## 24 Les espaces à quai doivent être équipés de bornes de distribution pour l'eau et l'électricité.

### *Critère impératif*

Les bornes électriques et de distribution d'eau doivent être situées à 25 mètres ou moins des espaces à quai (à l'exception des bateaux ne consommant pas d'électricité). Les conditions d'utilisation doivent être claires. On doit aussi donner des renseignements sur la conservation de l'énergie et de l'eau.

Toutes les installations doivent être sécuritaires et avoir été approuvées par les autorités fédérales ou internationales compétentes.

Pour des raisons de sécurité, les espaces publics doivent être bien éclairés.



## 25 Wheelchair access and accessibility features should be in place.

### *Directive*



La marina doit respecter les réglementations régionales et fédérales en matière d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Les aménagements prévus doivent satisfaire aux critères suivants :

- Accès à la marina et possibilité de circuler (y compris sur les quais)

- Stationnement accessible
- Installations sanitaires adaptées

On pourrait aussi prévoir l'accès aux lieux suivants :

- Installations nautiques
- Bureau de la marina, commerces et restaurants

# Annexe A

## Outils de mise en œuvre du plan de gestion environnementale [critère n° 9]

Les marinas qui participent au programme Pavillon Bleu n'ont pas toute la même taille et la même capacité. Pour cette raison, nous avons prévu deux moyens de satisfaire au critère no 8 : a) l'adoption d'un cahier des charges environnemental servant à la planification des mesures de gestion et à leur mise en œuvre; ou b) l'établissement d'un système de gestion environnementale adéquat.

### a) Cahier des charges environnemental

Le cahier des charges sert à établir une liste d'objectifs environnementaux. La direction de la marina choisira ceux qui sont les plus pertinents et importants; toutefois, il n'est pas nécessaire de s'y limiter. On recommande de discuter des objectifs avec l'administrateur du programme Pavillon Bleu. Le but fondamental de la démarche est l'amélioration continue. C'est pourquoi la marina est tenue de fixer annuellement des objectifs nouveaux et chaque fois plus ambitieux. Néanmoins, elle peut choisir parmi ceux-ci des objectifs en continuité avec les précédents.

Dans son formulaire de demande en prévision de la saison à venir, la marina doit fournir de l'information sur les objectifs qu'elle compte atteindre. Elle doit aussi fournir un compte rendu des objectifs atteints durant la saison précédente et joindre une copie annotée de son cahier des charges. Il est possible de modifier un objectif au cours de la saison, mais la raison doit être légitime et consignée dans le cahier. Avant de modifier un objectif, toutefois, il est fortement conseillé de communiquer avec l'administrateur national du Pavillon Bleu. Dans certains cas exceptionnels, le jury national peut décider d'accorder une dispense à une marina qui n'a pas rempli un objectif si elle a fourni une explication raisonnable. Rien ne stipule qu'il faille remplir les objectifs pendant la saison Pavillon Bleu proprement dite; en effet, il est souvent préférable d'apporter les améliorations avant même qu'elle ne débute.

Voici une liste d'objectifs proposés par la FEE.

Objectif	Description	Autre information
<b>1</b>	<b>Électricité</b>	
1a	Remplacer les ampoules énergivores.	Installer des ampoules écoénergétiques.
1b	Gérer l'éclairage.	Installer des interrupteurs automatiques.
1c	Remplacer les vieux appareils.	Réfrigérateur, congélateur, laveuse, etc.
1d	Capter l'énergie solaire.	S'en servir pour chauffer l'eau.
1e	Limiter à 4 ampères le courant électrique sur la jetée.	Interdiction pour les visiteurs d'utiliser des appareils de chauffage électrique.
1f	Inspection générale de l'isolation électrique.	
<b>2</b>	<b>Eau</b>	
2a	Installer des produits économiseurs d'eau.	Pommes de douche à faible débit et aérateurs de robinet.
2b	Remplacer les toilettes, les douches, les robinets, etc.	Toilettes à faible débit et/ou à double chasse (3/6 litres).
2c	Inspection de l'infrastructure.	Tuyauterie d'évacuation, conduites d'eau, etc.
2d	Boutons-presseurs sur les robinets et les pommes de douche.	
2e	Information sur l'économie d'eau.	
2f	Installer un système de gestion des eaux noires.	Toilettes à compost, système de traitement des eaux usées.

Objectif	Description	Autre information
<b>3</b>	<b>Achat et usage de produits écologiques</b>	
3a	Acheter de la peinture écologique.	
3b	Acheter du savon écologique pour le nettoyage et le lavage.	
<b>4</b>	<b>Ordures</b>	
4a	Distribuer des sacs de recyclage.	La marina peut offrir aux plaisanciers faisant de courtes sorties aller-retour des sacs de recyclage pour les inciter à récupérer leurs ordures.
4b	Gestion et élimination des ordures.	Séparer les matières organiques (pour le compost) et les matières inorganiques/toxiques. Prévoir des conteneurs additionnels pour trier les ordures ménagères.
4c	Installer des bacs de compostage.	

Voici à quoi ressemble un cahier des charges environnemental.

### CAHIER DES CHARGES ENVIRONNEMENTAL D'UNE MARINA PAVILLON BLEU

<b>Nom de la marina :</b>	Marina Bon vent
<b>Nom du responsable :</b>	Jean Beaulieu
<b>Année :</b>	2015

Activité	Date	Obj.	Description	Responsables	Documentation
Objectif	15-01-15	1a	Remplacer toutes les ampoules par des modèles écoénergétiques.	Jean Beaulieu	
Objectif	15-01-15	2a	Émilie Delisle	Brian Jones Peter Smith	
Action	15-05-15	1a	Les ampoules ont été changées dans le bureau, les toilettes et le club. À l'extérieur, les ampoules seront remplacées au cours de la saison.	Jean Beaulieu	Copie des factures et photos.
Action	30-05-15	2a	Les pommes de douches ont été changées. Nous en avons profité pour installer des aérateurs de robinet (2b).	Jean Beaulieu	Copie des factures et photos.
Action	25-06-15	1a	Les ampoules extérieures ont été changées.	Jean Beaulieu	Copie des factures et photos.
<b>Objectifs atteints</b>	01-12-15	1a	Atteint		
		2a	Atteint		

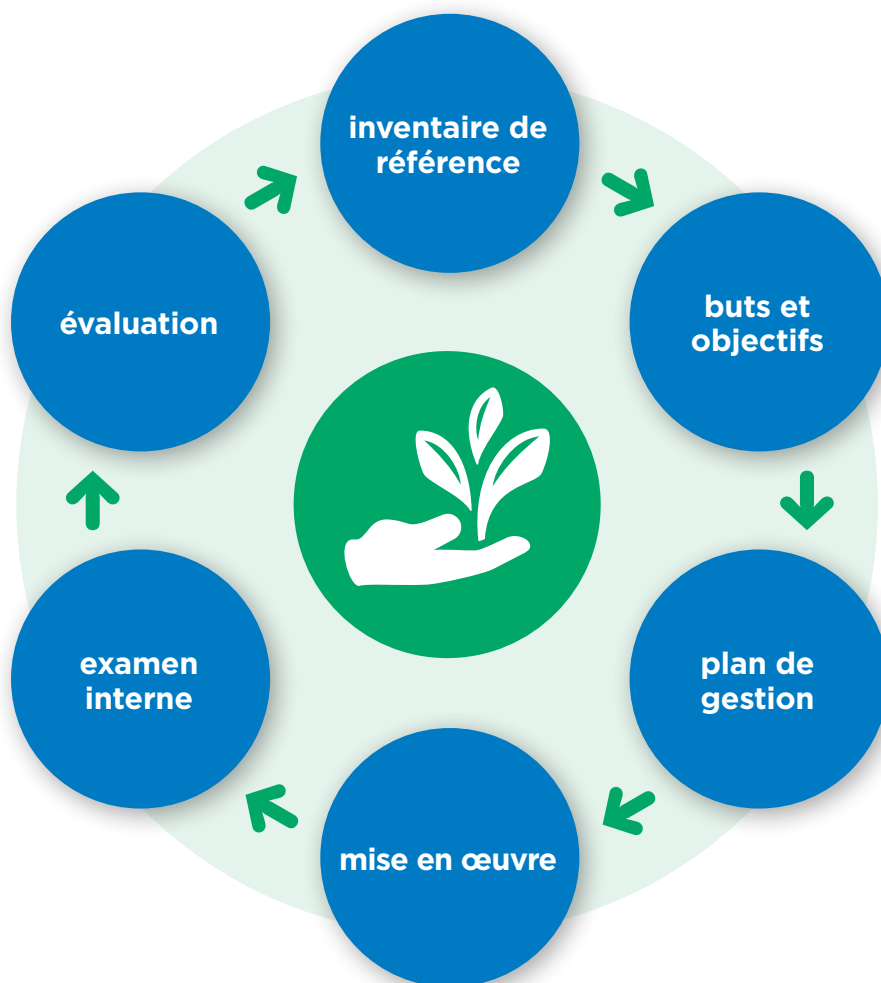
#### Autres commentaires

Nous prévoyons réaliser des économies en matière de consommation de l'eau en 2016.

## b) Système de gestion environnementale

Une marina qui décide de recourir à un système de gestion environnementale peut opter soit pour une certification officielle (ISO 14001 ou EMAS), soit pour la méthode parallèle décrite ci-après. Pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet, il est possible (et conseillé) de s'adresser à l'administrateur national du programme Pavillon Bleu.

Le système de gestion environnementale est une démarche répétable. Voici à quoi elle ressemble :



Le plan de gestion sert à définir comment une marina peut réduire son impact et inspirer ses usagers et d'autres intervenants à s'investir pour protéger l'environnement. La marina peut établir ses objectifs et son plan de travail, mais il est conseillé de s'occuper de certains volets en priorité (déchets, consommation d'eau et énergie, questions de santé et de sécurité, l'utilisation de produits écologiques).

### L'INVENTAIRE DE RÉFÉRENCE

L'inventaire de référence représente un point de départ essentiel en matière de planification et d'évaluation du travail. Il peut être utile de distinguer entre les impacts directs des activités de la marina et ceux qui sont produits par les bateaux.

Pour être en mesure de suivre facilement l'évolution de la situation d'année en année, les exploitants de la marina doivent être systématiques et transparents dans leur évaluation des impacts. Dans une marina, le nombre de facteurs environnementaux est limité et la plupart des usagers sont capables de déterminer quels sont les plus importants. Voici les étapes à suivre pour établir un portrait global :

- Dressez un portrait de la marina et de ses alentours immédiats.
- Choisissez une zone et tentez de décrire ses impacts environnementaux (sur le plan de l'énergie, de l'eau, des matériaux, des déchets, etc.)
- Étudiez cette zone de plus près : quels impacts peut-on observer? Quels sont les facteurs en cause?

Le plan de gestion initial doit indiquer les principales mesures adoptées au cours des années précédentes (en matière d'économie d'énergie et d'eau, par exemple). Cette information peut servir à définir d'autres améliorations à apporter.

## LES BUTS ET OBJECTIFS

Une fois l'inventaire de base établi, il faudra déterminer les mesures à prendre pour atténuer l'impact global de la marina sur l'environnement. L'exploitant définira des buts et objectifs précis en matière de rejets acceptables, de traitement des déchets, de consommation d'énergie, etc. Cet exercice prendra en considération la politique de la marina en matière d'environnement.

## LE PLAN DE GESTION

La politique environnementale de la marina et les objectifs découlant de l'inventaire de base serviront à définir les volets prioritaires pour l'année suivante. Cette démarche doit tenir compte de l'importance des impacts environnementaux, dont les facteurs suivants :

- **les retombées** (quels sont les effets escomptés?)
- **les économies** (combien les mesures coûteront-elles? S'attend-on à réaliser des économies? Peut-on compter sur une source de financement extérieure pour la mise en œuvre?)
- **la sensibilisation à l'environnement** (quelle sera l'incidence des efforts investis?)
- **la santé au travail** (quels sont les bienfaits?)

## LA MISE EN ŒUVRE

Après avoir défini les mesures à prendre, reste à établir un échéancier de mise en œuvre. Il peut être utile à ce stade d'élaborer un plan de travail concret.

La mise en œuvre du plan de gestion pourrait exiger des changements de comportement, une modification du code de conduite ainsi que l'élaboration de nouvelles directives. Il importe donc d'informer l'ensemble des usagers et des membres du personnel et de préciser ce qu'on attend d'eux.

## L'EXAMEN INTERNE

L'examen interne permet de vérifier si l'on a rempli les buts et objectifs qu'on s'était fixés dans le plan de gestion. Il s'agit de déterminer :

- si les objectifs sont atteints;
- si les mesures ont engendré les résultats escomptés;
- la portée des écarts par rapport au plan initial et les raisons qui les expliquent;
- tout impact non escompté;
- les observations à consigner.

## L'ÉVALUATION

L'évaluation fait partie des outils de gestion environnementale; elle sert aussi à faire connaître les progrès accomplis. Elle doit avoir lieu chaque année et comprendre les éléments suivants :

- une description des principaux impacts de la marina sur l'environnement;
- un compte rendu des mesures d'amélioration (première année : initiatives antérieures; deuxième année : depuis l'adoption du plan de gestion).
- la politique environnementale et les objectifs découlant de l'inventaire de référence;
- une copie du plan de gestion environnementale.

## LA SUITE

Après avoir instauré la démarche au cours de la première année, il s'agira d'évaluer les retombées du plan de gestion environnementale, puis de répéter l'exercice d'année en année (en se fixant des objectifs toujours plus ambitieux). Chaque année, il faudra déterminer quels sont les principaux impacts, réviser le plan de gestion en conséquence et comparer les retombées attendues avec les résultats observés.

Enfin, la politique environnementale devra être révisée annuellement afin de déterminer s'il y a lieu d'y apporter des modifications ou des mises à jour.

Quand le Pavillon Bleu est hissé sur une plage ou sur un port de plaisance, la communauté célèbre son engagement envers les critères stricts du Pavillon Bleu, la protection de ses écosystèmes et son soutien à une culture de gestion responsable de l'environnement. Quand les touristes et les résidents voient le Pavillon Bleu, ils savent que la plage ou la marina répondent aux mêmes exigences de qualité que les autres plages et marina Pavillon Bleu à travers le monde.



**Pour obtenir plus d'information sur le programme du Pavillon Bleu et savoir comment déposer une candidature :**

**Site internet:** [BlueFlag.ca](http://BlueFlag.ca)  
**Courriel:** [info@blueflag.ca](mailto:info@blueflag.ca)  
**Numéro de téléphone:** 416-323-9521, poste 238

Le Pavillon Bleu est un écolabel reconnu et respecté partout dans le monde. Il est accordé aux plages et aux ports de plaisance qui répondent à des exigences strictes en matière d'information et d'éducation à l'environnement, de qualité de l'eau, de gestion environnementale, de sécurité et de services offerts.



**PAVILLON BLEU  
CANADA**  
[blueflag.ca](http://blueflag.ca)



environmental  
defence

116 Spadina Avenue, Suite 300, Toronto, ON M5V 2K6  
[environmentaldefence.ca](http://environmentaldefence.ca)

ENVIRONMENTAL DEFENCE est particulièrement reconnaissante des généreuses contributions apportées par la Fondation Trillium de l'Ontario, Environnement Canada, et la province du Nouveau-Brunswick.